Pas de délai d'attente

Ouvert à tous, sans restriction d'âge

Prestations en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

	Niveau Éco	Niveau Équilibre	Niveau Confort	Niveau Excellence
Frais hospitaliers en secteur conventionné				
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Honoraires chirurgicaux	150 %	200 %	250 %	300 %
Chambre particulière	Néant	40 € par j	60 € par j	70 € par j
Frais d'accompagnant	Néant	15 € par J	25 € par J	30 € par j
Maison de repos et assimilés	100 % pendant 60 J	100 % pendant 120 J	100 % pendant 180 J	100 % pendant 180 J
Hospitalisation psychiatrique	100 % pendant 60 J	100 % pendant 60 J	100 % pendant 60 J	100 % pendant 60 J
Frais hospitaliers en secteur non conventionné				
Forfait journalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %	100 %
Honoraires chirurgicaux	100 %	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière	Néant	Néant	Néant	Néant
Frais médicaux				
Consultations, visites en parcours de soin*	100 %	100 %	125 %	150 %
Actes médicaux courants, soins externes et radiologie en parcours de soins*	100 %	100 %	125 %	150 %
Auxiliaires médicaux, analyses	100 %	100 %	125 %	150 %
Appareillage (orthopédie, prothèses auditives, petit appareillage)	100 %	100 %	125 %	150 %
Transport	100 %	100 %	125 %	150 %
Pharmacie				
Prise en charge par la Sécurité sociale	100 %	100 %	100 %	100 %
Frais dentaires				
Orthodontie prise en charge par la Sécurité sociale	100 %	200 %	250 %	300 %
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	100 %	150 % la 1ère année puis **200 %**	200 % la 1ère année puis **250 %**	250 % la 1ère année puis **300 %**
Orthodontie et prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale mais avec cotation	Néant	100 %	150 %	150 %
Plafond année 1	Néant	Néant	750 €	750 €
Plafond année 2	Néant	Néant	1 000 €	1 000 €
Plafond années suivantes	Néant	Néant	1 500 €	1 500 €
Soins dentaires	100 %	125 %	150 %	200 %
Forfait soins dentaires non remboursés (Actes Hors Nomenclatures) : implants dentaires et parodontologie	Néant	100 €	150 €	180 €
Forfait Optique				
Monture, verres, acceptés par la Sécurité sociale Lentilles acceptées, refusées ou jetables Forfait traitement de la myopie	100 €	200 €	300 €	400 €
Votre bonus (Bonus 50 €)	50 € supplémentaires si l'assuré n'utilise pas du tout son forfait optique l'année précédente			
	100 € supplémentaires si l'assuré n'utilise pas du tout son forfait optique les 2 années précédentes			
Naissance / Adoption				
Forfait Naissance / Adoption	Néant	50 € la 1ère année 100 € les suivantes	50 € la 1ère année 150 € les suivantes	50 € la 1ère année 200 € les suivantes
Pack Prévention Famille				
Tous ces actes sont non remboursés par votre Sécurité sociale				
Homéopathie, Acupuncture, Ostéopathie, Chiropractie, Microkinésithérapie Vaccins non remboursés Formation aux gestes de premiers secours : "Prévention des Secours Civiques"	50 €	100 €	150 €	200 €
Divers				
Dépenses médicales effectuées à l'étranger	100%	100%	100%	100%

Votre contrat est responsable : vos garanties et niveaux de remboursement seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les "contrats responsables". La participation forfaitaire et les franchises médicales appliquées par la Sécurité sociale ne sont pas prises en charge par le contrat.
Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.
- Les forfaits et plafonds de garanties figurant dans ce tableau ne sont valables qu'une fois par bénéficiaire et par année d'adhésion en cours. Ils ne peuvent donc pas être reportés d'une année sur l'autre.

* Si vous êtes hors parcours de soins, ce contrat ne prendra pas en charge la diminution des remboursements appliquée par la Sécurité sociale.

Comprendre

Un seul niveau doit être souscrit pour une même famille.

Quelques astuces…

Le forfait 18 € . La sécurité sociale applique une participation forfaitaire de 18 € à votre charge pour les actes dont le tarif est égal ou supérieur à 91 €. Votre contrat APRIL Famille & Santé prend en charge ce forfait.

Pensez à faire vacciner vos enfants contre la rubéole, les oreillons et la rougeole. Cette vaccination est gratuite jusqu'à son 13e anniversaire.

Ayez le reflexe "médicaments génériques" . Ils sont moins chers et tout aussi efficaces.

Pour arrêter de fumer, un forfait de 50 €/an vous est délivré par votre Caisse de Sécurité sociale.

M'T Dents, un programme de prévention bucco-dentaire pour vos enfants, c'est gratuit ! 5 étapes clés pour vos enfants de 6, 9, 12 et 15 ans. Besoin d'information ? Contactez la CPAM de votre région ou sur www.mtdents.info

Depuis le 27 avril 2007, si vous avez gardé votre ordonnance, votre opticien peut vous renouveller vos lunettes, Elle est valable 3 ans !

Ce bonus est attribué si vous n'avez pas du tout utilisé votre forfait de base l'année précédente. Il peut vous être attribué 2 fois au maximum. La somme reste disponible jusqu'à son utilisation.

Informez-vous sur les formations aux gestes de premiers secours sur www.croix-rouge.fr ou au 0820 16 17 18 (0.12 €TTC/min).